**FOOTBALL AMATEUR**

**LE MERCATO D’HIVER DU JANVIER AU FEVRIER**

En application de la décision du Bureau Fédéral du décembre, la Fédération Algérienne de Football (FAF) a fixé les dates de la deuxième période d’enregistrement (mercato d’hiver) des différents championnats amateurs allant du 10 Janvier au 20 Février 2023.

Cette période concerne les championnats de Ligue2 (LWFA), Inter Régions (LIRF), régionaux et de wilayas (LWF).

Enfin, les transferts s’effectueront conformément aux règlements en vigueur des championnats amateurs.

---------------------------------------------------

Seuls les clubs amateurs qui n’ont pas recruté vint-huit (28) joueurs lors de la première période d’enregistrement, ont le droit de recruter lors de la seconde période d’enregistrement.

* Les joueurs transférés durant la deuxième période d’enregistrement sont soumis à la lettre de libération dûment signée par le président du club.
* La lettre de libération doit être accompagnées par la licence du joueur, et déposée au secrétariat de la ligue.
* **Les clubs amateurs qui ont un effectif de vingt-huit (28) joueurs n’ont pas le droit de recruter de joueurs durant la deuxième période d’enregistrement, même s’ils libèrent deux joueurs.**